

Décision du Président

N°096-2025

Objet : Convention de prêt de l'exposition « Racines »

Exposé

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a confié par délégation au Président le soin de « *signer et engager des conventions de partenariats concourant à l'exercice des compétences intercommunales, dès lors que celle-ci n'intègrent pas d'engagements financiers* ».

La CCAPV propose en prêt gratuitement l'exposition intitulée « Racines ». Cette exposition photographique a été créée en coopération avec Provence Alpes Agglomération et la commune de Jausiers (Ubaye), pour mettre en lumière et en mouvement l'agriculture de montagne des Alpes-de-Haute-Provence. Les photos ont été réalisées chez 15 producteurs dont 5 sur la CCAPV.

Le comité de développement agricole de hautes vallées de l'Asse, de la Vaire et du Verdon souhaite présenter l'exposition « Racines » lors de la foire agricole. Celle-ci étant disponible, il convient donc de signer une convention pour la mise à disposition de l'exposition du 19/09/2025 au 22/09/2025.

Décision

Compte tenu de ce qui précède, le Président décide :

- **D'APPROUVER** la convention de prêt gracieux de l'exposition passée avec la commune de Blioux pour la période citée ci-dessus

Fait à Saint André les Alpes,
Le 19 septembre 2025
Le Président,

Maurice LAUGIER